

## PROCHAINES SESSIONS

- **PARIS :**  
31 mai. 2024
- **A DISTANCE :**  
31 mai. 2024
- **PARIS :**  
2 déc. 2024
- **A DISTANCE :**  
2 déc. 2024

[🔗 Voir toutes les sessions](#)

## PUBLIC

Avocats

## PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

## NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

## SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre

Code  
**12546**

Durée  
**1 jour / 7 heures**

Tarif Inter\*  
**1090 € HT**

\*Repas inclus (en présentiel)

## Objectifs pédagogiques

- Déterminer ses honoraires
- Communiquer sur ses honoraires auprès du client
- Recouvrer efficacement ses factures

## Programme de la formation

### Déterminer ses honoraires

#### Fixer le prix de la prestation

- La détermination des honoraires : libre fixation et exception
- Les moyens de déterminer les honoraires
- Les modes de règlements des honoraires
- Cas concrets de détermination des honoraires

#### Établir la convention d'honoraires

- Son rôle
  - Sa forme et son contenu
  - Que faut-il facturer ?
  - L'interprétation des clauses de la convention par le juge
  - Exercice pratique : analyser des modèles de conventions d'honoraires (issus des modèles CNB)
- QCM : Les éléments permettant de déterminer les honoraires et le contenu de la convention d'honoraires

### Communiquer sur ses honoraires auprès du client

#### Facturer intelligemment et communiquer aisément des honoraires

- Les appréhensions et maladroites dans la facturation
- L'explication de la valeur de la prestation
- La pédagogie de l'honoraire et l'information du client
- La résolution des difficultés
- Exercice pratique en groupe : expliquer au client la valeur de la prestation et sa qualité de débiteur

#### Mettre en oeuvre les bonnes pratiques en matière de facturation

- La gestion du temps des collaborateurs au regard des heures facturées
- Le secret professionnel et les autres principes de déontologie à respecter dans la facturation
- Le contenu, la présentation et la modification des factures

satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

- Exercice pratique : adaptation du modèle de la note d'honoraire en cas de pluralité de situation
- QCM : L'établissement de la note d'honoraires et les règles de facturation

## Recouvrer efficacement ses factures

### Mettre en place des procédures de relance

- Le rétroplanning
- L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement et les intérêts de retard
- Les honoraires et procédure collective

- Exercice pratique et mises en situation individuelles selon le profil des clients et les matières des participants

### Gérer les contestations devant le batonnier

- La procédure juridictionnelle de contestation et de recouvrement d'honoraires devant le batonnier
- La contestation d'honoraires des avocats devant le médiateur catégoriel

- Quiz : les procédures de règlement des litiges

QCM : les différentes procédures de recouvrement

## Parmi nos formateurs



Sarah Levy

Avocat associé fondateur du cabinet SLA AVOCATS.